



A TOUS PNC AIR FRANCE



Syndicat  
National du  
Personnel  
Navigant de  
Commercial

BS.13-11-112-AFR

## Ryanair, les politiques et les pigeons

*A la lecture de ce tract, vous allez vite comprendre qu'à l'image des lois européennes, la mentalité de certains hommes politiques est à l'opposé de la défense de conditions de travail décentes. Le salarié est sacrifié à la politique du chiffre, à la productivité. Individuellement en tant qu'électeurs et collectivement au travers des actions syndicales nous devons reprendre notre destin en main.*

### **RYANAIR PROMUE «CITOYEN D'HONNEUR» PAR JEAN-CLAUDE GAUDIN :**

Ryanair s'est vue remettre des mains du maire la médaille de Citoyen d'honneur, quinze jours après la condamnation de l'entreprise pour travail dissimulé. Pour mémoire, installée à Marseille depuis 2007, Ryanair a été condamnée le 2 octobre dernier par le tribunal correctionnel d'Aix-en-Provence à près de 9 millions d'euros de dommages-intérêts pour avoir enfreint le droit social français. Depuis l'ouverture de sa seule base hexagonale, la compagnie a soumis ses 127 salariés au droit du travail irlandais, sans jamais avoir déclaré son activité au registre du commerce français.

En remettant une médaille à Ryanair, Jean-Claude Gaudin a expliqué avoir voulu remercier l'un de «ceux qui ont soutenu Marseille-Provence 2013 en participant au fond de mécénat créé par la Ville». Sauf que Ryanair n'a pas versé un centime à ce fond. Elle n'y a pas participé, comme le montrent les brochures officielles. A contrario, le montant du soutien d'Air France à Marseille-Provence 2013 se monte à plus de 500.000 euros, essentiellement des dons en nature. Une participation financière qui n'aura pas suffi à lui valoir la même médaille que Ryanair...

Même au plus fort de l'affaire sur les emplois irlandais, Jean-Claude Gaudin a toujours eu une attitude bienveillante envers la compagnie à bas-coût. Tandis qu'il disposait de l'argent des contribuables en octroyant des subventions à Ryanair, le sénateur-maire Jean-Claude GAUDIN a clairement pris la défense de la compagnie, fustigeant dans un communiqué le «comportement irresponsable» des syndicats à l'origine de l'action en justice.

**On retiendra qu'un Sénateur-maire et ténor politique n'a pas pu commettre une telle maladresse et qu'une telle pratique est de nature à encourager un modèle qui prône la malhonnêteté et l'exploitation des salariés.**

### **LES CONDITIONS DE TRAVAIL CHEZ LE « CITOYEN D'HONNEUR » RYANAIR :**

Les candidats au travail chez Ryanair doivent payer leur formation : soit avant, soit par déduction du futur salaire. Selon le formateur et la formule, les prix s'étalent de 1 935 à 2 849 euros.

La période d'essai d'un navigant chez Ryanair est ensuite de douze mois, selon un contrat consulté par le journal « l'Observer ». Durant cette première année, le salaire est de 13,39 livres (15,71 euros) par heure de vol, toutes les heures de travail hors vol – briefings, embarquement, débarquement, accueil des passagers, nettoyage de la cabine, escale – n'étant pas rémunérées.

Les hôtesses et stewards peuvent être déplacés d'une base à l'autre sans compensation et les arrêts maladie ne sont pas indemnisés, pas plus que les réserves obligatoires, plusieurs fois par mois. La première année, l'uniforme coûte 30 livres (35 euros) par mois.

Le personnel refuse de s'exprimer sur les pratiques de Ryanair ou de donner son identité par peur « d'éventuelles représailles ». Le plus ancien pilote de la compagnie a été licencié après avoir émis des réserves sur la politique de sécurité de Ryanair à la télévision britannique...

## **AIR FRANCE SERAIT-ELLE DÉJÀ SACRIFIÉE SUR L'AUTEL DE L'EUROPE ?**

En juin dernier les administrateurs représentants des salariés d'Air France écrivaient une lettre à notre premier ministre. Cette lettre est restée sans réponse. En résumé, ils soulignaient :

**Une concurrence déloyale de la part des pays du Golfe.** Ces derniers achètent des Airbus et en échange l'Etat Français leur offre des droits de trafic, sauf que... non seulement les compagnies du Golfe bénéficient d'un niveau de taxes, d'impôts et de coûts d'exploitation incomparablement plus faibles que les nôtres, mais en plus, les distorsions de concurrence sont flagrantes s'agissant des conditions d'accès au crédit et au mode de financement des avions.

**Air France est en effet en compétition directe avec les compagnies à bas coûts** dont les sièges sociaux sont installés dans les pays les plus accommodants d'Europe en matière de fiscalité et de charges sociales et qui pour certaines d'entre elles exploitent sur le territoire français des avions sans acquitter aucune charge. Le cas de Ryanair est à ce titre révélateur de ce que l'Europe autorise de pire quand les règles sont détournées de leur finalité.

**Des taxes au départ de la France qui plombent le prix du billet.** Ainsi, non seulement, les Aéroports de Paris remportent la palme pour CDG de l'aéroport le plus détesté du monde par les clients, mettant ainsi à mal notre HUB, mais en plus les taxes aéroportuaires sont démesurées. Le premier bénéficiaire étant son principal actionnaire, soit l'Etat français. Et comme si cela ne suffisait pas, la taxe Chirac sera augmentée de 12,7% en 2014, pénalisant ainsi encore plus notre compétitivité.

**Des situations de monopole intolérables :** Prenons l'exemple de Rolls Royce, seul motoriste équipant les A350 et qui veut limiter la capacité des acheteurs à vendre de la maintenance pour compte de tiers alors que c'est la seule activité rentable de la Compagnie aujourd'hui. L'Europe ferme les yeux sur ce type de comportements alors qu'elle lutte soi-disant contre les situations de monopole.

**Conclusion : si l'Europe, l'Etat et nos politiques continuent à mettre la tête d'Air France sous l'eau, « Transform 2015 » ainsi que tous les efforts qui pourront suivre ne serviront à rien !**

**POUR NE PAS ÊTRE LES PIGEONS,  
DÉFENDEZ-VOUS,  
SYNDIQUEZ-VOUS AU SNPNC !**



Adhérez  
directement  
depuis votre  
téléphone

Nom :	Grade :
Prénom :	@:
Adresse :	
<input type="text"/>	